

# CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

## Procès-verbal Séance du 31 janvier 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

**Etaient présents** : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN  
A. ETCHEBERRY - S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints)  
E. BARTHES - B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX - V. GOUTEUX  
W. GRANDPRE - B. MILCAMP - A. BOUSSER - F. GUITTON  
P. CHARRON - JP. LAURENSON - M. KUNG - R. SUSS - L. BERONJA  
N. PRINDEZIS

**Absents excusés** : E. DECOUZ (procuration à A. ETCHEBERRY) - D. POURCHER  
(procuration à M. COIN) - F. ROGARD (procuration à F. GUITTON)  
B. GUERQUIN (procuration à A. CHARILLON) - L. GAULIARD  
(procuration à B. FRAMMERY) - M. CERAMI (procuration à L. BERONJA)

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 13/12/2016
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES :
  - A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2016
  - B. AFFECTATION RÉSULTATS 2016
  - C. VOTE DES TAUX
  - D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT
  - E. BUDGET PRIMITIF 2017
  - F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- NOUVELLE ÉCOLE - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX : RECTIFICATIF DÉLIBÉRATION DU 13/12/2016
- CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- RÉTROCESSION DE TERRAINS : VOIE D'ACCÈS PROGRAMME AU GRÉ DES JARDINS
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER URBAIN PAR LA SOCIÉTÉ AXO
- PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2017
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
  - Information du Conseil municipal dans le cadre de la délégation de Mme la Maire l'autorisant à procéder à la réalisation d'emprunts
  - Communication des événements à venir

## **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommée Mme Agathe BOUSSER.

## **3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 13/12/2016**

M. KUNG fait remarquer que dans le compte-rendu des commissions, le rapporteur de la commission travaux-bâtiments n'était pas Mme RALL mais M. IMOBERSTEG. Suite à cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **a. Commission Communication du 14/12/2016 (B. FRAMMERY)**

B. FRAMMERY informe le Conseil que l'objet de cette réunion de la commission était la présentation du prochain numéro du journal communal.

### **b. Commission Urbanisme-Cœur de Village des 11 et 25/01/2017 (JC. CHARLIER)**

JC. CHARLIER informe le Conseil des points abordés lors des 2 dernières réunions de la commission.

Réunion du 11/01/2017 :

- 6 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 8 permis de construire et 5 permis modificatifs ont reçu un avis favorable.

Réunion du 25/01/2017 :

- 7 déclarations préalables ont été étudiées : 2 ont reçu un avis défavorable ;
- 1 permis de construire a reçu un avis défavorable.

Il informe ensuite du prochain départ à la retraite de l'agent instructeur du droit des sols, Evelyne BAYLE, et la remercie pour son investissement et son assiduité jusqu'à ses derniers jours de travail. Il ajoute que les permanences du service ADS de la CCPG ont débuté avec la présence de 2 agents intercommunaux en Mairie 3 fois par semaine, ainsi qu'aux réunions de la commission urbanisme.

### **c. Commission Scolaire du 16/01/2017 (A. ETCHEBERRY)**

A. ETCHEBERRY présente au Conseil les points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

- Budget prévisionnel 2017 :

- elle explique au Conseil que les dépenses de fonctionnement prévues pour 2017 seront approximativement de 1 032 000 €, hors frais de personnel, contre 1 025 000 € en 2016. Elle félicite cette faible augmentation du budget avec l'ouverture d'une nouvelle école et d'un nouvel ALSH.
- Participation aux frais de scolarité des familles résidant hors France : la commission souhaite l'augmenter de 1 200 à 2 000 € à compter du 01/09/2017.
- Maintien de l'enveloppe budgétaire pour les fournitures scolaires aux écoles, les intervenants scolaires et pour les sorties et activités extra-scolaires.
- Diminution de l'enveloppe pour la semaine des spectacles : des efforts ont été demandés aux écoles notamment en privilégiant des activités de proximité et moins demandeuses de matériels.
- Economies sur le transport scolaire : un travail d'optimisation sera encore fait notamment pour le trajet de l'école de la Bretonnière jusqu'à l'accueil de loisirs. Concernant le bus du midi, qui connaît une faible fréquentation, la Commune recherche une solution alternative afin de réduire les frais de ce trajet tout en maintenant le service aux familles.
- Un travail très positif a également été mené avec Alfa3A afin de maîtriser le budget. Il s'élevait à 266 000 € en 2016 et sera de 316 000 € en 2017 comprenant l'ajout de la gestion des TAP et un nouveau centre de loisirs à l'école ALICE.

- Budget jeunesse et CMJ : afin de mettre en place les nombreux projets des nouveaux jeunes conseillers, un budget leur sera alloué.
- Travaux prévus pour 2017 : finalisation des travaux de l'école ALICE, sécurisation de la cour de l'école de la Bretonnière, réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes et création d'une aire de jeux à l'extérieur de l'école ALICE.
- Rentrée 2017: A. ETCHEBERRY explique que la Commune travaille en coordination avec le nouvel inspecteur d'académie afin d'anticiper les hausses d'effectifs. A la date d'aujourd'hui, est envisagé une stabilisation des effectifs avec le maintien de 13 classes à la Bretonnière, 9 classes à l'école ALICE, 8 classes d'élémentaire et 4 de maternelle aux Grands Chênes. L'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe de maternelle est à surveiller.  
A l'école intercommunale, une 9<sup>ème</sup> classe en élémentaire est quasiment confirmée et les 6 classes de maternelle seront maintenues.
- Transport scolaire: le marché était jusqu'à présent relancé annuellement. Il pourrait être reconduit désormais pour 3 ans.
- Inauguration école ALICE: elle aura lieu le samedi 11 mars avec la participation du CERN (ateliers scientifiques pour les enfants, conférences de physiciens...).
- Bilan des actions jeunesse: succès important des journées jeunesse pendant les vacances scolaires et les petits séjours. Présence importante du responsable du centre de loisirs de la Bretonnière au collège, référent jeunesse. Partenariat également avec le CMJ.

**d. Conseil Municipal des Jeunes du 18/01/2017 (A. ETCHEBERRY)**

A. ETCHEBERRY présente au Conseil la dernière réunion du CMJ :

- Communication : participation des jeunes au journal communal. Une interview à la bibliothèque aura lieu le 1<sup>er</sup>/02.
- Commission aménagement : le projet principal est la rénovation du skate-park. Le directeur de l'urbanisme de la Commune est venu leur faire une présentation de l'urbanisme à Préveessin-Moëns.
- Actions jeunesse : plusieurs projets, notamment sportifs, sont en cours.
- Participation aux événements : repas des aînés, vœux du Maire. Les jeunes conseillers ont été nombreux à y participer, démontrant ainsi la prise de conscience de leur engagement.
- Projet d'action sociale en partenariat avec la croix rouge ou une autre association à vocation sociale.
- Projet de parcours citoyen avec visites des institutions politiques : Conseil Départemental et Régional, Assemblée Nationale...

**e. Commission Finances-Administration générale du 24/01/2017 (M. COIN)**

M. COIN expose au Conseil que les points abordés lors de la dernière réunion de la commission Finances font l'objet de délibérations lors de la présente séance.

Il ajoute que concernant l'emprunt prévu au budget 2016 contracté auprès du crédit mutuel, il s'élève à 1 million d'euros au lieu des 2 400 000 d'euros budgétés.

Administration générale :

- M. COIN rappelle les 2 élections prévues entre avril et juin 2017 et la nécessité de la présence de 45 personnes pour tenir les 5 bureaux de vote lors des 4 scrutins. Il fait circuler des fiches d'inscriptions auprès des membres du Conseil.
- Cartes d'identité : elles ne seront désormais faites que par les Communes disposant également du matériel pour les passeports biométriques. La Commune a fait la demande auprès de la Préfecture pour la mise à disposition de l'appareillage nécessaire ; il précise cependant que 3 appareils seulement sont prévus pour le département de l'Ain.

#### **f. CCAS (C. MARTIN)**

C. MARTIN informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion du conseil d'administration du CCAS :

- 2 demandes d'aide ont été accordées.
- Débat d'Orientation Budgétaire :
  - continuité des lignes budgétaires pour les animations et les aides d'urgence ;
  - pas d'augmentations projetées des tarifs pour les activités déjà payantes ;
  - 2 nouvelles actions seront budgétées : le transport à la demande et le prêt à taux zéro.
- Budget 2017 : il sera voté lors du prochain CA. La demande de subvention auprès de la Commune sera du même montant qu'en 2016 : 18 000 €.
- Transport à la demande : ce service appelé « ProxiM » sera destiné à des personnes confrontées à des difficultés de déplacement, âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap. Le tarif de la prise en charge des courses dépendra des revenus, avec pour base le revenu fiscal de référence comme pour les logements sociaux. La participation sera ainsi de 20 à 80 % en fonction des revenus. 16 trajets maximum par bénéficiaire seront possibles pour l'année (8 Aller-Retours) avec accompagnant sans surcoût. C. MARTIN donne l'exemple d'un trajet : 6 euros de trajet + un forfait de 22 euros pour l'heure d'attente.
- Séjour des aînés 2017 : il sera d'une durée de 8 jours, au lieu de 5, afin de permettre une destination un peu plus éloignée et aura lieu dans le Périgord du 10 au 17/06.
- Tarifs des jardins familiaux maintenus à 15 euros.
- Prêt à taux zéro : le CA n'a pas encore pris de délibération car ce dispositif doit encore être finalisé. Les assistantes sociales de la Maison départementale de la solidarité s'y sont montrées très favorable, notamment car il permettra une aide ponctuelle à des personnes ne rentrant pas dans les critères de la CAF (personnes célibataires ou sans enfants).
- Bilan des aides en 2016 : la remise de bons alimentaires a connu une forte augmentation de + 46 % en 2016, mais suite à une baisse en 2015.
- Bilan des actions :
  - Noël des aînés : goûter avec la remise des colis (60 aînés participants) et repas des aînés le 22/01, salle du parc à l'école ALICE. La salle avait été décorée par des enfants des Grands Chênes ; les aînés l'ont trouvée plus conviviale que celle de la SPGL. C. MARTIN remercie la présence nombreuse des bénévoles et élus ainsi que de membres du CMJ et de jeunes scouts encadrés par Denis POURCHER. Les aînés ont été enchantés de la présence de ces enfants.
  - Ciné Ma Différence : la 1<sup>ère</sup> séance adaptée au public handicapé psychique a eu lieu au cinéma Voltaire. 10 bénévoles ont accueilli les 140 spectateurs présents, dont 20 personnes en situation de handicap : la séance était complète. Le cinéma mettra à disposition une salle plus grande pour la prochaine séance, le 11 mars.

#### **g. SIVOM (M. COIN)**

M. COIN présente les points abordés lors de la réunion du Comité du SIVOM du 25/01/17 :

- Modification de la régie de recettes des services périscolaires suite à la fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire.
- Renouvellement du contrat d'assurance collective du personnel.
- Délégation de signature au Président pour une sortie scolaire.
- DOB : point sur l'année écoulée, les actions menées et les projet 2017 : construction de la nouvelle gendarmerie, rénovation de la façade de l'école Intercommunale, déménagement du siège du SIVOM, création de vestiaires pour le centre sportif,

mise aux normes du gymnase Saint Simon, construction du pôle sportif de Vésegnin, offre de soins et de santé à Ferney-Voltaire et déploiement du schéma de mutualisation entre les 3 communes.

M. COIN explique qu'une discussion concernant notamment la commission « conurbation » a eu lieu après l'ordre du jour officiel : Madame la Maire explique que les Communes du SIVOM ont mis en place cette commission pour engager des projets de développement urbain permettant notamment de prévoir les taux de croissance, la planification urbaine et les équipements collectifs à envisager afin de répondre aux besoins communs de la population.

M. COIN ajoute qu'il tient à disposition des membres du conseil les documents du DOB.

#### **h. CCPG (Mme la Maire)**

- Fiscalité Propre Unique (FPU) : Mme la Maire explique que la CCPG a mis en place la FPU dans le but d'apporter plus de solidarité à certaines communes et de répondre aux besoins de toutes les communes sur des projets structurants, notamment par le biais de fonds de concours.

- Intérêt communautaire : suite à la réforme statutaire, la CCPG travaille désormais à la définition de l'intérêt communautaire. Des discussions sont en cours entre la CCPG et la préfecture, relatives notamment aux compétences obligatoires.

### **5. FINANCES**

#### **A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2016**

M. COIN commente les documents, remis à tous les membres du Conseil Municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances le 24/01/2017 et qui se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés (n-1)	---	1 976 538.13	1 252 342.94	---	1 252 342.94	1 976 538.13
Opérations de l'exercice (n)	7 765 835.94	10 032 880.41	18 106 955.68	16 370 127.90	25 872 791.62	26 403 008.31
<b>TOTAUX (n-1 + n)</b>	<b>7 765 835.94</b>	<b>12 009 418.54</b>	<b>19 359 298.62</b>	<b>16 370 127.90</b>	<b>27 125 134.56</b>	<b>28 379 546.44</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (n) à reporter n+1</b>		<b>4 243 582.60</b>	<b>2 989 170.72</b>	---	---	<b>1 254 411.88</b>
Restes à réaliser à reporter n+1	---	---	2 257 890.00	2 779 325.00	2 257 890.00	2 779 325.00
<b>SOIT UN RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>4 243 582.60</b>	<b>2 467 735.72</b>			<b>1 775 846.88</b>

Il présente notamment les détails des réalisations et des opérations à reporter.

La Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2015.

La Maire revient dans la salle du conseil municipal.

*Délibération : le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que présentés (compte administratif et compte de gestion).*

#### **B. AFFECTATION RÉSULTATS 2016**

M. COIN, indique au Conseil que le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

*Résultat de fonctionnement :*

- Résultat de l'exercice : 2 267 044.47 €
- Résultat antérieur reporté : 1 976 538.13 €

- Résultat à affecter : 4 243 582.60 €

**Solde d'exécution d'investissement :**

- Solde d'exécution cumulé : - 2 985 170.72 €
- Solde des restes à réaliser : 521 435.00 €
- Besoin de financement : 2 467 735.72 €

Il propose au Conseil municipal l'affectation de 4 243 582.60 € comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (R 1068) pour 2 467 735.72 €
- Report en fonctionnement (R 002) pour 1 775 846.88 €

**Délibération : vote oui à l'unanimité.**

**C. VOTE DES TAUX**

M. COIN propose au Conseil municipal de maintenir les taux communaux appliqués en 2016 :

- **Taxe d'habitation : 12.42 %**
- **Taxe foncière bâtie communale : 11.88 %**
- **Taxe foncière non-bâtie communale : 39.21 %**

**Délibération : vote oui à l'unanimité.**

**D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT**

1. Créations :

M. COIN propose tout d'abord l'ouverture de nouvelles APCP et en présente les montants et les durées :

<u>N° AP</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant AP</u>	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
<u>2017-1</u>	AD'AP Bâtiments	492 000	149 000	122 000	56 000	66 000	66 000	33 000
<u>2017-2</u>	Transformation de la salle polyvalente	900 000	123 000	135 000	171 000	188 000	188 000	95 000
<u>2017-3</u>	Halle de Tennis	800 000	600 000	200 000				
<u>2017-4</u>	Cœur de village	860 000	60 000	800 000				

Il précise au Conseil que pour les 2 premières la durée de 6 ans prévue correspond au délai accordé par l'Etat pour procéder à la mise en accessibilité.

L. BERONJA s'interroge sur la possibilité de programmer également sur plusieurs années les APCP 3 et 4 afin d'étaler les dépenses dans le temps. B. FRAMMERY explique que la durée est fixée en fonction des travaux à accomplir et qu'il ne serait ainsi pas très cohérent de les diviser en plus de 2 tranches.

Suite à une remarque de L. BERONJA, il précise que le tennis est un sport devenu beaucoup plus accessible à tous et n'est plus réservé à une certaine catégorie de public aisé. Les cotisations sont actuellement de 50 € pour l'année. B. FRAMMERY explique que l'école de tennis a dû refuser de nombreuses inscriptions, la SPGL ne permettant d'accueillir qu'un nombre restreint d'enfants pendant la période hivernale.

Mme la Maire ajoute que la Commune souhaite proposer une offre de sport diversifiée pendant toute l'année. Suite à la remarque de N. PRINDEZIS sur la possibilité de mutualiser cet équipement, Mme la Maire répond qu'en effet la halle de tennis pourra permettre également d'accueillir des enfants des écoles pendant le temps d'activités périscolaires ou pendant les vacances et être ouverte à d'autres activités.

B. FRAMMERY confirme que la cotisation sera plus importante suite à la construction des courts couverts afin de couvrir les frais d'entretien. Il ajoute

qu'aujourd'hui le tarif hors-commune est de 60 € mais la différence de tarif Commune/Hors-Commune sera également plus importante une fois la halle construite.

JP. LAURENSON précise que les tennis de Ferney étaient en grande partie financés par le tennis-club. Il ajoute qu'il aurait préféré qu'une partie de ce bâtiment soit utilisée pour le stockage en ne construisant que 2 courts.

B. FRAMMERY rappelle que le coût d'une paroi entre des courts tennis et une salle de stockage est équivalent au coût de construction d'un 3<sup>ème</sup> court. Il ajoute que pour des raisons pratiques le personnel communal des services techniques a besoin d'avoir sa salle de stockage directement au CTM. La Commune souhaite ainsi répondre de façon cohérente à un projet global.

JP. LAURENSON ajoute que la Commune de Saint-Genis-Pouilly va construire seulement 2 courts couverts. Mme la Maire répond que cela démontre à la fois l'intérêt de ce sport mais également la nécessité de construire des courts couverts afin d'en permettre une pratique optimale.

Concernant l'opération « cœur de village », JP. LAURENSON remarque que celle-ci n'a pas été abordée en commission Travaux. Mme la Maire explique que ce projet a été présenté en commission urbanisme, cependant les élus de la minorité n'étaient en effet pas présents. JP. LAURENSON répond que les élus de la majorité ne sont pas toujours très assidus non plus.

Mme la Maire précise que pour ce projet, les investissements les plus importants sont prévus en 2018, l'année 2017 étant une phase d'étude. Celui-ci a pour objet d'augmenter l'attractivité du centre-ville et de répondre à la demande des commerçants et des habitants d'avoir un vrai centre-ville. Elle ajoute que des plans de soutien sont prévus, que ce soit au niveau du département ou de la région, pour réhabiliter et dynamiser les centres villes afin d'éviter l'effet « villes dortoirs ».

*Délibération : A l'unanimité pour les AP/CP 2017-1 et 2017-2,*

*Par 27 voix pour et 2 voix contre (JP. LAURENSON et L. BERONJA) pour l'AP/CP 2017-3,*

*Par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, M. CERAMI, L. BERONJA et N. PRINDEZIS) pour l'AP/CP 2017-4 :*

*le Conseil municipal décide d'ouvrir pour 2017 les autorisations de programmes avec crédits de paiement précitées.*

## **2. Révision AP/CP Nouvelle Ecole**

M. COIN rappelle au conseil sa délibération n° 06-06/2013 du 4 juin 2013 par laquelle il votait la mise en place d'une autorisation de programme pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la zone des Acculats.

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du montant prévisionnel actualisé des travaux, il propose de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

<b>N° AP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant AP</b>	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
<b>2013-1</b>	Groupe Scolaire zone Acculats	11 600 000	12 457.37	54 681.54	1 073 577.25	2 624 655.33	7 549 463.28	285 165.23
	<i>Rappel 2016</i>	<i>12 000 000</i>	<i>12 457.37</i>	<i>54 681.54</i>	<i>1 073 577.25</i>	<i>2 624 655.33</i>	<i>7 775 000</i>	

*Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :*

*- décide de mettre à jour l'AP/CP Nouvelle Ecole en modifiant la répartition des crédits comme précité ;*

*- précise que les dépenses sont financées par le FCTVA, l'autofinancement, la DETR (390 000 €) et la dotation territoriale (150 000 €), des participations privées prévues par des PUP (615 000 €) et l'emprunt (6 000 000 €).*

### **3. Clôture AP/CP Route de l'Europe**

M. COIN rappelle au conseil sa délibération n° 08-03/2015 du 3 mars 2015, par laquelle il votait la mise en place d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une piste cyclable route de l'Europe.

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées, il propose de clôturer cette AP/CP :

<b>N° AP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant AP</b>	CP 2014	CP 2015	CP 2016
<b>2015-2</b>	Route de l'Europe	841 518.39	17 820	21 654	802 044.39
	<i>Rappel 2016</i>	867 820	17 820	21 654	828 346

*Délibération : A l'unanimité, le Conseil municipal,*

- décide de clôturer cette AP/CP comme précité.*
- précise que les dépenses sont financées par le FCTVA, une subvention du Conseil général (72 150 €), une subvention du Conseil Régional (183 725 €), des participations du CERN (250 000 € et 60 000 €), de la Commune de Saint Genis Pouilly (15 000 €) et l'autofinancement.*

### **E. BUDGET PRIMITIF 2017**

M. COIN procède à la lecture des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en commentant les documents transmis aux membres du Conseil.

Il précise que la CCPG ayant voté la FPU au 01/01/2017, l'impact sur le budget communal sera la disparition de certaines recettes, notamment celles des entreprises et certaines compensations de l'Etat, qui iront directement à la CCPG, ainsi que la suppression du reversement de la taxe de séjour aux offices de tourisme.

En contrepartie de ces pertes de recettes, la CCPG reversera à la Commune la somme perçue en 2016, soit environ 610 000 €, déduction faite des frais d'entretien de la zone d'activités des Anneaux de Magny. Une commission d'évaluation des transferts va être créée pour entériner les décisions.

A la lecture des différents chapitres et du détail donné pour chaque opération, M. COIN commente les chiffres.

Les remarques suivantes sont faites :

- Chapitre relatif aux dépenses de personnel : JP. LAURENSON remarque que ces dépenses ont augmenté en 2016. Il souhaite également savoir quelles seront les conséquences financières du transfert de l'ADS à la CCPG en termes de charges de personnel. Mme la Maire explique que l'une des raisons pour lesquelles la Commune a fait le choix de mutualiser le personnel d'instruction du droit des sols est en effet un souci d'économies. Elle ajoute qu'un bilan financier sera présenté dès que possible. JP. LAURENSON souhaiterait savoir dès à présent combien ce service coûtera à la Commune. Mme la Maire précise qu'une enveloppe prévisionnelle a été inscrite au budget. JC. CHARLIER ajoute que le coût prévisionnel est de 49 000 € pour l'instruction du droit des sols et de 22 000 € pour les services annexes et l'assistance juridique. Il confirme que les charges de personnel, au prorata du nombre de dossiers, n'augmenteront pas.

Suite à la remarque de JP. LAURENSON, JC. CHARLIER ajoute qu'il est en effet moins évident d'estimer aujourd'hui l'intérêt et les conséquences du transfert du PLU à la CCPG.

- Opération piste cyclable d'Ornex : JP. LAURENSON remarque qu'il lui paraissait plus urgent de refaire le trottoir route de la Fontaine près de l'école de la



Brettonnière. E. IMOBERSTEG répond qu'il s'agissait de faire une continuité entre des pistes cyclables déjà existantes entre Prévessin et Ornex.

- Concernant les recettes : à la question de JP. LAURENSEN, M. COIN répond que le montant de la CFG sera de 2 694 697 €, soit environ 100 000 € de plus qu'en 2016.
- Concernant la part de l'emprunt : JP. LAURENSEN remarque que le taux d'endettement par habitant de la Commune doit être augmenté de 200 euros afin de tenir compte de la dette du SIVOM.

M. COIN explique que l'équipe municipale actuelle, afin de faire face aux projets déjà initiés dont l'école, avait en effet le choix entre recourir à l'emprunt ou les financer en fonds propres, mais s'empêchant ainsi de financer d'autres nouveaux projets. La solution de l'emprunt a été retenue pour pouvoir ainsi mener des projets permettant d'améliorer le cadre de vie et les services aux habitants, et, comme le disait déjà le précédent adjoint aux finances, car une construction comme une école est un bien durable dont le financement doit être réparti sur plusieurs générations. Il ajoute que les taux d'intérêt sont historiquement bas. De plus, grâce à des efforts d'économies, l'emprunt projeté de 2 400 000 € a été réduit à 1 million d'€ et contracté sur 20 ans : cet emprunt sera ainsi remboursé avant la fin de l'emprunt contracté pour l'école de la Brettonnière. Aujourd'hui les seuls emprunts en cours sont les emprunts contractés avant 2014 et ceux nécessaires pour financer l'école ALICE.

JP. LAURENSEN précise que cette nouvelle école était un projet nécessaire. Il ajoute qu'aujourd'hui la Commune dispose aussi de nouvelles ressources comme les PUP et bénéficie encore d'un montant important de CFG. Mme la Maire fait toutefois remarquer que la part de CFG par frontalier a baissé de 159 € et que l'augmentation de la CFG pour la Commune est due à une forte augmentation de son nombre de frontaliers. Elle ajoute qu'avec un taux de croissance de population très important et 300 frontaliers en plus, la Commune ne peut pas attendre pour construire les infrastructures nécessaires. JP. LAURENSEN remarque que selon lui l'augmentation de la population est un point positif, signe d'un développement économique dynamique et qu'ainsi les Communes se doivent de construire des logements afin d'accueillir les personnes venant travailler dans le pays de Gex. Mme la Maire répond que l'on doit freiner cette croissance démographique tant que l'on n'aura pas pu répondre aux besoins des personnes s'installant sur le territoire, notamment en leur donnant accès aux infrastructures nécessaires tant scolaires que sportives, de santé ou de transport...

La CCPG souhaite ainsi limiter provisoirement la croissance à 2.5 % dans une démarche globale de planification urbaine.

Suite à une demande faite lors d'une précédente séance du conseil, M. COIN présente le bilan de la construction de l'école ALICE :

Marché de base : 7 739 544.30 € HT

Montant des avenants :

- Maîtrise d'ouvrage : + 122 339.02 € (+ 1.58 %)
- Maîtrise d'œuvre : - 63 289 € HT, soit (- 0.82 %)

Aléas en cours de construction : + 36 922 € HT, soit + 0.48 %

Soit un total de 95 972.13 € équivalent à 1.24 % d'augmentation seulement entre le marché de base et le réel.

Il présente ensuite le bilan de l'erreur d'implantation : le maçon a été remboursé par l'assurance ; le plombier, l'étancheur et les VRD seront remboursés par les assureurs, leur dossier étant en cours d'instruction. Il ne restera ainsi aucun frais à la charge de la Commune.

M. COIN remercie enfin la directrice des finances pour l'important travail de préparation du budget ainsi que toute l'équipe du service Finances de la Commune.

**Délibération : à l'unanimité sauf en dépenses d'investissement :**

- **opération 416 « halle de tennis » : 3 voix contre (JP. LAURENSEN,**

- L. BERONJA et M. KUNG), 1 abstention (N. PRINDEZIS) et 25 voix pour,
- opération 419 « cœur de village » : 3 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, et L. BERONJA) et 26 voix pour,
- le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 11 152 162.88 €
  - Section d'investissement : 11 539 834.60 € (reports inclus)

#### F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN propose au Conseil de délibérer sur la proposition suivante faite en commission finances du 24/01/2017 :

NOM ASSOCIATION	Demande	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ALFA3A	315 149 €	315 149 €	Montant demandé pour équilibre de leur budget 2017 pour le fonctionnement de 3 ALSH, la gestion des TAP et des actions jeunesse.

*Délibération : oui à l'unanimité.*

#### 6. NOUVELLE ÉCOLE - AVENANTS AUX MARCHÉ DE TRAVAUX : RECTIFICATIF DÉLIBÉRATION DU 13/12/2016

M. COIN explique au conseil que suite à une erreur matérielle, la délibération du 13 décembre 2016, par laquelle le Conseil municipal approuvait plusieurs avenants aux marchés de travaux de la nouvelle école, doit être modifiée ainsi :

##### Avenants inférieur à 5 % du montant du marché initial

a. Lot n° 05 : « Etanchéité » - entreprise PROTECTUM au lieu de Lot n° 02 : « Gros œuvre » - entreprise GTA

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
- Fourniture et pose de chapeaux chinois sur sortie de toiture, sur sortie de ventilation primaire ;
- Indemnisation versée en application de l'article 16 du CCAG Travaux au lieu de CCAG PI

Montant initial du marché : 363.847,00 € HT

Avenant n°1 : 0,00 € HT

Avenant n°2 : -26 761,44 € HT

Avenant n° 3 : + 4.760,00 € HT

Présent avenant n° 4 : + 740,91 € HT

**Marché total : 342.586,47 € HT soit une diminution de 5,84% du marché initial.**

*Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :*

- approuve l'avenant n° 4 au marché de travaux du lot n° 05 tel que précité ;
- autorise la société NOVADE SAS, Mandataire de la Commune, à le signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- précise que les autres dispositions figurant dans la délibération du 13/12/2016 restent inchangées.

#### 7. CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

E. IMOBERSTEG expose au Conseil qu'il est nécessaire de faire évoluer les tarifs des services communaux afin de supprimer ceux qui n'ont plus lieu d'être (photocopies,

ventes de bois, objets d'identité...), de revaloriser des tarifs qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années (cimetières, occupation du domaine public...) et d'en créer de nouveaux.

Il propose de créer les tarifs TTC suivants :

<b>Chapiteau Grand cirque Par jour de représentation</b>	<b>150 €</b>
<b>Installations publicitaires diverses : chevalet, drapeaux sur socle, kakémono, présentoir à journaux A l'unité / mois*</b>	<b>5 €</b>
<b>Panneau promotionnel Le m<sup>2</sup> / mois*</b>	<b>40 €</b>
<b>Bungalow, bulle de vente A l'unité / mois*</b>	<b>320 €</b>
<b>Support pour l'établissement d'un réseau aérien provisoire A l'unité / mois*</b>	<b>120 €</b>
<b>Installation de grue sur terrain public ou privé avec ou sans survol du domaine public Par grue / jour et à compter du 4<sup>ème</sup> mois</b>	<b>27 €</b>
<b>Benne Par unité / jour et à compter du 3<sup>ème</sup> jour</b>	<b>30 €</b>
<b>Baraque de chantier, dépôt de matériaux et matériel Par m<sup>2</sup> / semaine et à compter de la 2<sup>ème</sup> semaine**</b>	<b>5 €</b>
<b>Palissades / Echafaudages Par ml / semaine et à compter de la 2<sup>ème</sup> semaine**</b>	<b>4 €</b>
<b>Occupation temporaire d'un espace de la voirie communale par un camion de type nacelle ou grue Surface occupée ≤ à 20m<sup>2</sup> (à l'unité / jour) Surface occupée &gt; à 20m<sup>2</sup> (à l'unité / jour)</b>	<b>40 € 80 €</b>

\* le mois étant = période continue de 30 jours consécutifs. Toute période commencée est due.

\*\* la semaine étant = période continue de 7 jours consécutifs. Toute période commencée est due.

Il explique que ces tarifs sont relativement bas en comparaison avec les tarifs habituellement pratiqués dans les autres Communes. Il ajoute que la précision « à partir du 4<sup>ème</sup> mois » permet de ne pas pénaliser un particulier qui souhaiterait faire des travaux spécifiques de courte durée à son domicile (refaire un toit, rehausser une maison...).

Il précise que ces tarifs seront intégrés au tableau global des tarifs municipaux (hors services scolaires, périscolaires et culturels) qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017. Ils sont en lien avec le règlement d'occupation du domaine public qui a été mis en place et entrera en vigueur par arrêté du Maire.

JP. LAURENSEN précise qu'il faudrait facturer les grues sur le domaine privé uniquement en cas de survol sur le domaine public. Mme la Maire confirme qu'une modification sera apportée en ce sens, avec la formulation suivante : *Installation de grue sur terrain privé avec survol du domaine public ou sur domaine public avec ou sans survol du domaine public.*

Suite aux questions de R. SUSS, E. IMOBERSTEG explique tout d'abord qu'une demande d'occupation du domaine public devra être déposée auprès des services techniques et qu'un contrôle du respect des dates d'occupation et du règlement des redevances d'occupation seront ensuite effectué.

**Délibération : à l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

## **8. RÉTROCESSION DE TERRAINS : VOIE D'ACCÈS PROGRAMME AU GRÉ DES JARDINS**

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre du programme « *Au Gré des Jardins* », la Commune se verra restituer, après réalisation, la voie d'accès aux différentes habitations nouvellement créées.

Il précise que cette voie d'accès est dans la continuité de la voirie du programme « *Villa Aurora* », dont la rétrocession a été approuvée en Conseil municipal du 13/12/2016.

Le but de ces deux rétrocessions est d'accueillir dans le réseau communal cette voirie qui se nommera Rue du Mesnil (dénomination approuvée en conseil municipal du 13/12/2016). Elles permettront de faire communiquer les 2 lotissements entre eux ainsi qu'avec la voirie publique, afin d'éviter les effets d'impasse.

*Délibération : à l'unanimité le conseil municipal :*

- *approuve l'acquisition de la voirie ci-avant visée ;*
- *autorise Madame la Maire à signer les documents d'arpentages et la convention de rétrocession ;*
- *précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.*

## **9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER URBAIN PAR LA SOCIETE AXO**

M. COIN expose au Conseil que les mobiliers urbains d'information relèvent des dispositifs de l'article R581-47 du code de l'environnement.

Il propose la signature d'une convention ayant pour objet l'implantation de sept mobiliers urbains d'information par la société AXO, en sa qualité de concessionnaire exclusif, sur le domaine public communal.

Il explique que les mobiliers urbains présenteront une surface de 2 m<sup>2</sup> et seront scellés au sol sur le domaine public communal.

La présente convention est proposée pour une durée de six années à compter de la date de sa signature. Elle pourra être reconduite d'année en année, sans limitation de durée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant son expiration.

Il précise qu'en contrepartie de l'exclusivité de l'exploitation publicitaire visée à l'article 1 du projet de convention, le concessionnaire acquittera auprès de la Commune à titre de redevance annuelle une somme de 3500 € (soit sept planimètres x 500 €).

Il précise que l'installation et la pose des mobiliers urbains d'information seront assurées par le concessionnaire et à ses frais exclusifs, ainsi que les frais nécessaires au fonctionnement des mobiliers urbains d'information.

Mme la Maire ajoute qu'en protégeant les arrêts par des abris bus, l'objectif est également d'encourager les habitants à utiliser les transports en commun.

R. SUSS demande si un appel d'offres a été lancé ou si la société AXO a fait acte de candidature. E. IMOBERSTEG répond que de manière générale les afficheurs nationaux ne sont pas intéressés par les voies communales.

Il précise que les abris bus pourront être alimentés en électricité si cela était souhaité, mais ne le seront pas pour le moment.

L. BERONJA s'interroge sur le risque de « pollution visuelle » causée par la présence de ce type d'abribus avec publicité. Elle demande combien coûterait ce matériel à l'achat. E. IMOBERTSEG explique que la propriété d'un abribus nécessite un entretien important et coûteux. En passant une telle convention, l'entretien est à la charge du concessionnaire.

Mme la Maire précise que la municipalité garde le droit de contrôler voire de s'opposer à l'affichage d'une publicité qu'elle estimerait contraire à l'ordre public.

JP. LAURENSEN fait remarquer qu'un règlement de publicité avait été établi entre les Communes du SIVOM afin de la limiter. Il s'inquiète également de l'effet pour les commerces du centre-ville. Mme la Maire confirme qu'elle restera vigilante quant aux publicités diffusées.

A la question de JC. CHARLIER, E. IMOBERSTEG répond que si la commune ne souhaite pas renouveler le contrat au bout des 6 ans, les abris-bus sont démontés à l'exception du socle.

Suite à la suggestion de N. PRINDEZIS, E. IMOBERSTEG répond que les abris bus en bois sont beaucoup plus compliqués et coûteux en entretien.

**Délibération : le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, R. SUSS, M. CERAMI, L. BERONJA et N. PRINDEZIS) :**

- *approuve la convention à intervenir avec la société AXO, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que tous documents y afférent.*

#### **10. PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2017**

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de supprimer les postes vacants non pourvus et de créer des postes. Il présente les différentes propositions :

##### **Créations de poste au 01/02/2017 :**

- **1 poste d'adjoint du patrimoine** : suite au recrutement d'un agent responsable de la bibliothèque et afin de garantir une adéquation entre son grade et ses fonctions, il propose de créer un poste sur le grade précité, à 30h/semaine ;
- **1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe** : dans le cadre du changement de poste d'un agent affecté à l'école des Grands Chênes et afin de permettre son reclassement, il propose de créer un poste d'agent polyvalent des écoles à temps complet sur le grade précité (accompagnement bus, pédibus, cantine...).

##### **Suppression de poste**

- **Attaché territorial** : poste créé au conseil municipal de décembre 2016 en vue d'une promotion interne qui n'a pas abouti.

**Délibération : à l'unanimité le conseil municipal accepte les propositions précitées et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.**

#### **11. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Contrat du 30/11/2016 avec l'ENTREPRISE INSERTION JEUNES DE L'AIN - EIJA- : entretien bassins de rétention, plantations divers sites pour un montant de 10 826.40 €
- Contrat du 31/12/2016 avec la société NERA PROPRETÉ-LANGLLET Michel : nettoyage vitres ALICE, Bretonnière, Grands Chênes et SPGL pour un montant de 6 670.94 €
- Contrat du 31/12/2016 avec la société SOCAP : remplacement bornes bois parc du château pour un montant de 5 763.60 €
- Contrat du 20/01/2017 avec la société GIROUD SAS : installation d'un escalier métallique pour le CTM pour un montant de 10 352.88 €
- Contrat du 25/01/2017 avec la société RANNARD FRERES SARL-JORDAN : redimensionnement exutoire EP - Brétigny pour un montant de 22 683.12 €

## 12. DIVERS

- **Information du Conseil municipal dans le cadre de la délégation de Mme la Maire l'autorisant à procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement d'investissement prévus par le budget**

Emprunt contracté avec le Crédit Mutuel :

- Montant 1 000 000 €.
- Durée 20 ans.
- Taux fixe de 1.35 %
- Anuitée trimestrielle constante de 15 284.30 €
- Frais de dossier 1 000 €.

- **Evènements à venir sur la Commune :** Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :

- ✓ Samedi 04/02/2017 à 18h30 : soirée carnaval de l'école de la Bretonnière sur le thème de Star-Wars et des princesses, à la SPGL.
- ✓ Samedi 11/02/2017 à 18h30 : Car pour l'Art Adultes - « Conférence Lac Baïkal » : inscriptions en Mairie.
- ✓ Samedi 11/02/2017 à 18h30 : Rencontre avec Claire Wischnewski, auteur illustrateur pour enfants à la bibliothèque de Prévessin-Moëns.

La séance a été levée à 23h15.

\*\*\*\*\*

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 7 mars 2017 à 20h30.